

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 31/01/2014 à 20h30.

Présents :

- Claude CHAPON – Jean-Pierre CORDIER - Didier PAGES
- Jean Marc VERDEILHAN – Serge Bastide – Corinne MAGNIER – Mireille SERRE
- Nathalie PICHON donne son pouvoir à Jean Marc VERDEILHAN
- Béatrice MAHE donne son pouvoir à Claude CHAPON
- Myriam ROQUIER donne son pouvoir à Jean-Pierre CORDIER

Secrétaire de séance : Corinne MAGNIER

Ordre du jour

Approbation du dernier conseil du 17/01/14.

Délibérations

Adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes

Arrêt d'activité de Mme GUERIN gérante du point Multi-services

Arrêt de la révision du PLU après enquête publique

Clôture du dossier = chemin du Villaret Bas, après enquête publique

Vente aux enchères publique de la maison Velocci, chemin des Conques, le 25/02/2014

Retrait de la commune du Topo guide des Randonnées pédestres d'Ales Agglomération

Questions diverses.

En début de séance, le Maire demande à ce que deux subventions urgentes soient inscrites à l'ordre du jour de ce conseil.

Demande de subventions pour les travaux intérieurs de l'Eglise Romane de la commune – Adoptée à l'unanimité

Demande de subventions pour travaux des façades du bâtiment communal de la place. - Plan habitat auprès d'Ales Agglomération – Adoptée à l'unanimité

Le conseil débute

Approbation du conseil du 17/01/14 / Approuvé à l'unanimité

Délibérations :

Adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes

Adopté par 7 voies pour, 0 abstentions, 3 non

Arrêt d'activité de Mme GUERIN gérante du point Multi-services

Nous avons rencontré lundi 3 février à 14 h pour un état des lieux de l'établissement. Mme GUERIN nous a remis, le jour du conseil, la liste des matériels que nous pourrions reprendre pour le successeur sur production de factures.

Approuvé à l'unanimité

Arrêt de la révision du PLU après enquête publique

Après avoir entendu les membres de la commission urbanisme et parcouru les conclusions de commissaire Enquêteur désigné pour l'enquête publique, la révision du Plu a été approuvée à l'unanimité

Clôture du dossier = chemin du Villaret Bas, après enquête publique

Il est donné lecture des conclusions du Commissaire Enquêteur. M. FOULC Christian refuse de reculer sa limite de propriété. Pour satisfaire les propriétaires du Villaret-bas, le conseil décide d'approuver les conclusions du Commissaire Enquêteur. Le maire est chargé de déposer le dossier chez le notaire qui procédera aux échanges et ventes de terrains tels que définis dans le document d'Arpentage du géomètre M. VIAL. Les propriétaires du Villaret-haut seront consultés pour céder quelques m2 de parcelles pour établir un parking. Approuvé à l'unanimité.

Vente aux enchères publique de la maison Velocci, chemin des Conques, le 25/02/2014

Cette maison peut être intéressante pour la commune pour élargir le parc locatif. Des contacts sont en cours avec un avocat du barreau d'ALES et un architecte d'ALES Agglo pour déterminer le prix de revient de cette maison Adopté à l'unanimité

Retrait de la commune du Topo guide des Randonnées pédestres d'Ales Agglomération

Nous devons prendre une délibération pour nous dégager de la démarche d'adhésion de la commune au topo-guide ALES-Agglo. Approuvée à l'unanimité

Demande de subventions pour les travaux intérieurs de l'Eglise Romane de la commune

Pour bénéficier d'une première subvention de 5 000 € venant de la Réserve parlementaire, nous devons monter un dossier comportant devis et montage financier (détail et déroulement des travaux en 2015), pour être éligibles à cette subvention. Approuvée à l'unanimité

Demande de subventions pour travaux des façades du bâtiment communal de la place. - Plan habitat auprès d'Ales Agglomération. Montage d'un dossier pour être éligible. Aide plafonnée mais toujours utile. Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Travaux de voirie

Signalétique voirie communale et hameaux. La signalisation est incomplète dans la commune, il faut poursuivre la démarche qui nous est demandée. Des devis ont été réalisés. Il faut voir la concurrence et peut-être procéder par secteur sur plusieurs années.

Demande de devis pour plate-forme béton qu'il faudra reprendre au dessus du chantier AYRAL (vieux chemin de Fontane). Devis réalisé et adressé à l'avocat

Chemin communal du Thieure : le mur de soutènement au droit des parcelles de la famille LEBLON est à reprendre sur une dizaine de mètres. Un devis est demandé

Sortie du chemin communal sur D 160 au Joncas. Il faut reprendre le dossier dans sa totalité. Enrochement sous le chemin et réalisation de la plate-forme pour la réserve incendie.

Enlèvement de la végétation aux abords des ouvrages (Pont de Rouffié – Pont de Trouyas – Pont du Suel) les Jardins du Galeizon doivent nous faire un devis prochainement.

Le pont de Rouffié est devenu une préoccupation. Après restauration en 2009, il est nécessaire aujourd'hui de le renforcer par une plate-forme béton armé étanche qui le consoliderait pour de nombreuses années. En attendant, nous allons le limiter en tonnage à 3,5 par mesure de sécurité.

Brevet du Randonneur Cévenol organisé par le Club Alpin Français. C'est une proposition qui nous est faite pour 2015 (mai ou juin). Simple information. La décision sera prise en avril, après les élections.

Rencontre avec M. SAVOIE de la SAFER et un responsable du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestières) gestion durable et concertée de la Forêt. Une réunion publique des propriétaires (forestiers) aura lieu en avril ou mai 2014

Point multi-services Nous avons rendez-vous avec Mme Sophie VASSORD du Groupe Relance qui nous accompagne pour un repreneur, le lundi 17 février 2014 à 9 h.

Le Syndicat de la Vallée du Galeizon dispose de matériel de chantier qu'il est prêt à nous céder sous forme de « prêt sous convention » A voir pour l'avenir.

Circulaire de la DDTM mettant fin au 1er juillet 2015 à l'instruction de nos dossiers d'urbanisme. Il y a deux alternatives : soit nous instruirons nous-même, soit nous ferons le choix de le faire faire à l'agglo
Fin de séance à 23 h 10

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT PAUL LA COSTE

Pour être affiché le 6/02 /2014 à la porte de la mairie Conformément à l'article L.2121-25 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAINT PAUL LA COSTE.